

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 C 00254

Numéro SIREN : 313 104 572

Nom ou dénomination : COGELEX

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2021 sous le numéro de dépôt 65387



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

G.I.E. COGELEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

G.I.E COGELEX

204 Rond-Point du Pont De Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt

Ce rapport contient 29 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

G.I.E. COGELEX

Siège social : 204 Rond-Point du Pont De Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt

Capital social : € 15 245

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée des membres du G.I.E. COGELEX,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du G.I.E. COGELEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du G.I.E. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Contrats de longue durée

Le G.I.E. COGELEX constate le chiffre d'affaires et le résultat sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Reconnaissance des transactions réalisées par la société mère au titre de ses contrats commerciaux » de la note 3 « Modes et méthodes appliqués aux différents postes de bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux états financiers. Ce chiffre d'affaires et le résultat sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projets.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par le G.I.E. COGELEX et à examiner le processus d'approbation de ces estimations mis en place par le G.I.E. COGELEX.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de l'Administrateur unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de l'Administrateur unique n'inclut pas les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs intra-groupe prévus par cet article.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du G.I.E. COGELEX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le G.I.E. COGELEX ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Administrateur unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du G.I.E. Cogelex.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du G.I.E. à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, 19 octobre 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Grandclerc
Associé

COMPTES ANNUELS

Société : COGELEX (GIE)

Forme juridique : GIE

Siège social : 204 Rond-Point du Pont de Sevres 92100 Boulogne-Billancourt

Date de clôture : 31/12/2020

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Note 1 - Evenements majeurs de l'exercice.....	7
Note 2 - Description des méthodes comptables.....	7
Note 3 - Modes et méthodes appliqués aux différents postes de bilan et du compte de résultat.....	8
Note 4 - Répartition du chiffre d'affaires par destination.....	13
Note 5 - Résultat financier.....	13
Note 6 - Résultat exceptionnel.....	14
Note 7 - Impôts sur les bénéfices.....	14
Note 8 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	15
Note 9 - Stocks et en cours.....	16
Note 10 - Créances clients et comptes rattachés et autres créances.....	17
Note 11 - Echancier des créances.....	17
Note 12 – Disponibilités.....	18
Note 13 - Capitaux propres.....	18
Note 14 - Provisions pour risques et charges et dépréciations.....	20
Note 15 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	21
Note 16 - Echancier des dettes.....	21
Note 17- Effectifs.....	22
Note 18 - Instruments financiers de couverture.....	22
Note 19 - Engagements hors bilan.....	23
Note 20 - Montants des opérations avec des entreprises liées.....	23
Note 21 - Montants des honoraires des CAC figurant au compte de résultat.....	23
Note 22 - Evénements postérieurs à la clôture.....	24

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	965 390	954 574	10 816	12 794
Installations techniques, matériel	1 420 758	1 130 963	289 795	406 327
Autres immobilisations corporelles	480 749	464 068	16 681	33 551
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	2 866 897	2 549 605	317 293	452 671
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 936		101 936	73 391
TOTAL immobilisations financières	101 936		101 936	73 391
Total Actif Immobilisé (II)	2 968 833	2 549 605	419 228	526 062
Matières premières, approvisionnements	1 367		1 367	
En cours de production de biens	1 695 925		1 695 925	1 833 952
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	28 818		28 818	
Marchandises				
TOTAL Stock	1 726 111		1 726 111	1 833 952
Avances et acomptes versés sur commandes	34 703		34 703	193 610
Clients et comptes rattachés	170 045 861	1 366 553	168 679 307	180 071 271
Autres créances	6 442 008	499	6 441 509	6 490 681
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	176 487 868	1 367 052	175 120 816	186 561 952
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	7 367 572		7 367 572	2 266 270
TOTAL Disponibilités	7 367 572		7 367 572	2 266 270
Charges constatées d'avance	237 281		237 281	719 603
TOTAL Actif circulant (III)	185 853 534	1 367 052	184 486 482	191 575 387
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	201 820		201 820	177 342
Total Général (I à VI)	189 024 188	3 916 657	185 107 531	192 278 791

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 15 245)	15 245	15 245
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		0
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves		0
Report à nouveau	19 319 746	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 658 166	19 319 746
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	21 993 157	19 334 991
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	10 103 477	13 901 785
Provisions pour charges	19 562 659	22 292 807
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	29 666 136	36 194 593
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	0	0
TOTAL Dettes financières	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 791 915	32 833 999
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 011 808	73 194 962
Dettes fiscales et sociales	6 511 937	7 445 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 671 179	23 103 119
TOTAL Dettes d'exploitation	131 986 839	136 577 629
Produits constatés d'avance	1 415 643	160 113
TOTAL DETTES (IV)	133 402 482	136 737 742
Ecarts de conversion passif (V)	45 756	11 465
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	185 107 531	192 278 791

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens		177 801 166	177 801 166	177 307 770
Production vendue services		12 090 664	12 090 664	24 422 581
Chiffres d'affaires nets		189 891 830	189 891 830	201 730 351
Production stockée			-109 208	-332 498
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			8 207 763	4 746 086
Autres produits			4 055 423	4 571 780
Total des produits d'exploitation (I)			202 045 808	210 715 719
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			8 494 830	16 200 538
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 367	
Autres achats et charges externes			145 500 611	128 841 285
Impôts, taxes et versements assimilés			2 544 889	1 716 142
Salaires et traitements			26 435 530	27 422 828
Charges sociales			2 578 260	2 156 774
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	131 313	242 446
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		149 959	1 304 071
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 749 373	13 622 360
Autres charges			3 849 521	7 221 395
Total des charges d'exploitation (II)			191 432 920	198 727 838
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			10 612 888	11 987 880
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			15 475	2 513
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			728 640	813 408
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			744 115	815 921
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 873 860	4 706 619
Différences négatives de change			7 972 316	63 468
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			9 846 175	4 770 087
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-9 102 060	-3 954 166
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 510 828	8 033 714

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 228 272,25
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	699 431,18	668 549,5350
Total des produits exceptionnels (VII)	699 431,18	14 896 821,782
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 947,06	730 343,03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		680 163,30
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 947,06	1 410 506,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	696 484,12	13 486 315,45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-450 854	2 200 283
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	203 489 354	226 428 461
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	200 831 188	207 108 715
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	2 658 166	19 319 746

Note 1 - Evenements majeurs de l'exercice

Crise sanitaire liée au COVID

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie. Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui de la France, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation. En France, les premières mesures ont été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020. Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière.

La propagation de la pandémie du Coronavirus dans le monde a impacté les activités du G.I.E. COGELEX . La plupart des pays ont pris des mesures de confinement qui ont forcé nos employés à changer leurs habitudes de travail, notamment en travaillant de leur domicile. Malgré ces perturbations la continuité des processus a pu être sauvegardée.

Prolongation exceptionnelle du délai d'approbation des comptes sociaux

La société a obtenu du tribunal de commerce une prolongation exceptionnelle du délai d'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021.

Note 2 - Description des méthodes comptables

Principes retenus pour l'arrêté des Comptes Annuels

Les comptes du GIE Cogelelex sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur. Ces comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément au plan comptable général ; dans le respect des principes comptables de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux dispositions définies par le Plan Comptable Général français issu du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au JO du 15 octobre 2014 ainsi que les règlements ANC 2015-06 et 2016-07, sans modification notable des règles comptables et des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

Les mêmes principes comptables sont observés pour les établissements stables à l'étranger. Concernant les opérations réalisées par les établissements à l'étranger, au regard de leur autonomie et en application de la dérogation prévue à l'article 120-2 du PCG, leur comptabilité est intégrée par application de la méthode du cours de clôture. Les écarts de change liés à la conversion de balance des établissements stables à l'étranger sont comptabilisés en résultat financier afin de respecter au mieux le principe d'image fidèle des états financiers.

Les comptes de la société sont inclus par intégration globale dans les comptes consolidés établis par General Electric Company, dont le siège social est situé à Boston dans l'Etat du Massachussets aux Etats-Unis.

Les comptes de la société ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation appliqués au 31 décembre 2019.

Durée et comparabilité de l'exercice social

La durée de l'exercice clos au 31 décembre 2020 est de 12 mois, identique à l'exercice précédent.

Note 3 - Modes et méthodes appliqués aux différents postes de bilan et du compte de résultat

Reconnaissance des transactions réalisées par la société mère au titre de ses contrats commerciaux

Pour le calcul du pourcentage d'avancement, la société utilise la mesure de l'avancement sur la base des coûts engagés, à condition que ces derniers reflètent des travaux raisonnablement acceptés par le client.

Cette méthode basée sur l'engagement des coûts est estimée comme plus fiable quant à la détermination de l'avancement technique, reflète davantage le processus interne de suivi de l'information financière et permet une reconnaissance du revenu plus en adéquation avec la réalité de l'exécution du contrat.

La Société réalise des ventes d'équipements et de services;

Contrats de longue durée

- ✓ L'exécution des obligations contractuelles afférentes à ces contrats se déroule généralement sur deux ou plusieurs exercices comptables.
- ✓ Le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. Dorénavant l'état d'avancement est défini sur la base des coûts engagés, à condition que ces derniers reflètent des travaux raisonnablement acceptés par le client. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.
- ✓ Le coût de revient des contrats inclut les coûts directs (tels que matières, main d'œuvre, sous-traitance) ainsi que les coûts indirects (conduite et direction des projets). La période de garanties fait l'objet de provisions reconnues en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires.
- ✓ Chaque contrat fait l'objet d'une revue à intervalles réguliers et la marge à terminaison (différence entre le prix de vente contractuel et le coût de revient) est réestimée sur la base des derniers éléments connus.
- ✓ S'il devient probable que le coût de revient à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte non encore constatée sur le CA non encore reconnu fait immédiatement l'objet d'une provision.

Instruments financiers

Allocation des résultats de change au compte de résultat

Les résultats de changes sont enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations les ayant générés.

Comptabilisation des opérations de couverture

La société a recours à des instruments financiers de couverture pour limiter le risque d'exposition aux variations de cours des devises étrangères sur ses facturations clients ou factures fournisseurs dans lesdites devises étrangères. Pour ce faire elle procède principalement à des ventes ou achats à termes de devises étrangères souscrits en gré à gré avec des contreparties bancaires.

Les opérations en devises (achats / ventes) sont converties au cours du jour de l'opération. A la clôture, les dettes et créances sont revalorisés en contrepartie d'un écart de conversion sur la base des taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Parallèlement, les gains ou pertes de changes induits par les instruments dérivés auxquels elle a recours et répondant aux critères d'instrument de couvertures sont comptabilisés, de façon symétrique à l'élément couvert au compte de résultat.

Les couvertures adossées à des factures sont revalorisées en Chiffres d'affaires ou en Achats par contrepartie des comptes « effets des dérivés » comptabilisés à l'actif du bilan (rubrique « Disponibilités ») ou au passif du bilan (rubrique « Dettes financières »).

Les reports ou déports sont intégrés au coût de l'élément couvert au compte de résultat et ne sont pas étalés sur la durée de la couverture.

Politique de gestion du risque de change

L'objectif de la politique de gestion du risque de change consiste à protéger toutes les expositions à une devise autre que la devise fonctionnelle de chacune des entités du groupe. Cependant, la société ne fait plus systématiquement recours à des contrats de change à terme. L'usage des ordres dans le marché est donc devenu pratique courante sur certains couples de devises (principalement pour les ventes en dollars).

Enregistrement des opérations non couvertes par des opérations à terme

Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans des comptes d'écart de conversion, les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Fiscalement, ces écarts de conversion sont pris en compte pour la détermination du résultat imposable de l'exercice, conformément à l'article 38-4 du Code Général des Impôts. La provision pour risque est quant à elle non déductible.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements ainsi que des éventuelles dépréciations constatées.

En l'absence de valeur résiduelle significative à la fin de la durée d'utilisation estimée, la base amortissable est généralement égale au coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ou dégressif sur la base de la durée normale d'utilisation des biens considérés.

Les durées d'utilisation habituellement retenues pour des actifs acquis à l'état neuf sont les suivantes pour les catégories significatives d'immobilisations :

	Durée minimale	Durée maximale
Constructions	sur 17 ans	sur 25 ans
Agencements	sur 8 ans	sur 10 ans
Matériels et outillages industriels	sur 5 ans	sur 10 ans
Matériels informatiques	sur 1 an	sur 5 ans
Mobilier de bureau	sur 3 ans	sur 10 ans
Matériels lourds	sur 5 ans	sur 10 ans
Matériels de laboratoire	sur 3 ans	sur 5 ans
Autres matériels	sur 5 ans	sur 10 ans
Petits outillages	sur 3 ans	sur 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements. Ces créances font, le cas échéant, l'objet de dépréciation si leur recouvrement s'avère incertain au vu des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Stocks et encours

Les encours sont évalués au coût standard basé sur un niveau normal d'activité. Ils sont donc dégagés sur cette base. Lorsque le résultat estimé à la fin de l'affaire est négatif, la totalité de la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est immédiatement constatée.

Engagements en matière de retraites et avantages similaires

Conformément aux conditions définies dans le droit du travail en Arabie Saoudite, les salariés bénéficie d'une indemnité de départ, calculée en fonction du nombre d'années de services effectuées, est versée aux salariés de l'entreprise lors de leur départ. Ces indemnités se définissent comme des régimes à prestations définies dans la mesure où la société en tant qu'employeur s'engage sur le niveau des prestations à verser à ses salariés. Ces engagements de départ sont évalués et comptabilisés conformément à la méthode 2 de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 (comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et des coûts des services passés).

Ainsi, pour déterminer la valeur actualisée, charges sociales incluses, de ses engagements, ainsi que le coût des services correspondants, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation nécessite l'utilisation de nombreuses hypothèses actuarielles, notamment âge de départ en retraite, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires.

La provision inscrite au bilan correspond à la totalité de ces engagements sans aucun différé au titre des changements d'hypothèses actuarielles et des éventuels coûts des services passés relatifs à des modifications de régime.

La charge de l'exercice correspond:

- au coût des services rendus pendant l'exercice,
- au coût des services passés lors d'une modification, réduction ou liquidation de régime,
- à la désactualisation des engagements, et
- à la totalité de la variation des engagements résultant des changements d'hypothèses actuarielles.

Les principales hypothèses actuarielles spécifiques à la branche saoudienne et utilisées pour le calcul des provisions pour indemnités de départ sont les suivantes:

- l'âge de départ à la retraite estimé à 65 ans,
- le taux d'actualisation est de 3,25% au 31 décembre 2020 (3% au 31 décembre 2019).
- le taux d'augmentation des salaires doit être considéré comme une hypothèse à long terme et est basé sur le niveau d'inflation soit 5% en 2020 (5% au 31 décembre 2019).

Les provisions

Des provisions sont constituées pour des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas connu de façon précise. Un passif correspond à une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Le passif éventuel fait l'objet d'une information en annexe et ne donne pas lieu à constatation d'une provision, car il correspond à une obligation potentielle à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation pour laquelle la sortie de ressources n'est ni probable ni certaine.

Ces provisions sont destinées à couvrir le cas échéant les risques suivants :

- restructurations,
- risques environnementaux,
- risques de change générés par les impacts potentiels des écarts de conversion actif calculés lors de la revalorisation des dettes et créances en devises,
- et tout autre type de risques et charges nécessitant une provision comme les litiges pour lesquels le montant provisionné tient compte des jugements passés, en cours et ou des appels à venir pour comptabiliser des provisions à hauteur de la sortie de ressource jugée comme probable par le management.

Provisions pour Garanties :

Dans le respect du principe de prudence une provision pour garantie est constituée pour faire face aux travaux à exécuter dans le cadre de la garantie contractuelle. Elles sont chaque année complétées, utilisées ou reprises en fonction de l'actualisation des dépenses restant à engager et des charges constatées durant l'exercice.

Provisions pour Risques sur Affaires :

Il s'agit des affaires pour lesquelles des risques de pénalités de retard, pénalités techniques (de consommation, de rendement, etc.) et autres risques de toute nature apparaissent, contractuellement, pouvant être imputés au groupement. Il s'agit également de provisions pour pertes sur contrats

Provisions pour affaires contentieux :

Il s'agit des affaires pour lesquelles la procédure d'arbitrage ou judiciaire est déclenchée, soit par le tiers, soit par nous-mêmes, qu'il s'agisse de clients ou de fournisseurs, tiers divers, personnel, etc.

Le montant à provisionner résulte, au cas par cas, d'une appréciation du risque en fonction des données techniques et juridiques des affaires concernées.

Provisions pour coûts de restructuration :

Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge lorsque celles-ci ont été décidées avant la clôture de l'exercice et ont fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés.

Créances et dettes - Factoring

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le fait générateur des créances est défini au cas par cas dans les contrats de vente.

Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes et également pour tenir compte de leur antériorité.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que mise en redressement du client, relances écrites répétées, notification d'un litige.

Depuis le 2 novembre 2015, la Société a mis en place un contrat d'affacturage avec recours avec la société GE Capital Funding. Les commissions d'affacturage se sont élevées à 1 594 K€ en 2020 et ont été comptabilisées en charges financières, en l'absence d'indication par le factor de la distinction entre intérêts et commissions.

Au 31 décembre 2020, le montant des créances cédées à rembourser au factor se monte à 45 138 K €.

Note 4 - Répartition du chiffre d'affaires par destination

Le Chiffre d'affaires de l'exercice s'est réparti de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			
Production vendue biens	177 801 166	177 307 770	0,28%
Production vendue services	12 090 664	24 422 581	-50,49%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France			
Chiffres d'affaires nets-Export	189 891 830	201 730 351	- 5,87%
	189 891 830	201 730 351	-5,87%

Note 5 - Résultat financier

Rubriques	Exercice N			Exercice N-1
	produits financiers	charges financières	montant net	montant net
Intérêts	15 475	- 1 873 860	- 1 858 384	-4 704 106
Résultat de change	728 640	-7 972 316	- 7 243 676	749 940
Dividendes reçus				
Dotations et reprises de dépréciation actif à caractère financier				
Dotations et reprises de provisions pour risques à caractère financier				
TOTAL	744 115	- 9 846 175	- 9 102 060	-3 954 166

Le résultat financier s'élève à -9.1 m€ contre - 3.9 m€ au titre de l'exercice précédent. Cette dégradation est due essentiellement à l'impact de change moins favorable .

Note 6 - Résultat exceptionnel

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 228 272,25
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	699 431,18	668 549,5350
Total des produits exceptionnels (VII)	699 431,18	14 896 821,782
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 947,06	730 343,03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		680 163,30
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 947,06	1 410 506,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	696 484,12	13 486 315,45

Le résultat exceptionnel est un gain sur cet exercice de 696 K€.

Le gain exceptionnel de l'exercice 2019 de 13,4 m€ était lié principalement à l'impact de la correction d'erreur liée à l'établissement stable en Lybie.

Note 7 - Impôts sur les bénéfices

Le groupement est constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt général. Son résultat remonte par transparence fiscale pour être imposé au niveau de ses associés.

Note 8 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
				Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement	(I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)				
	Terrains					
Constructions	Sur sol propre		20 011		0	
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		1 028 632		0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 508 660		31 872	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport		104 789		0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		417 419		0	
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL (III)		3 079 511		31 872	
	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		73 391		28 545	
	TOTAL (IV)		73 391		28 545	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		3 152 902		60 417	
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement	(I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)				
	Terrains					
Constructions	Sur sol propre			1 588,73	18 423	
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			81 664,14	946 968	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			119 774,11	1 420 758	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport			8 319,28	96 469	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			33 139,33	384 280	
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL (III)			244 485,59	2 866 897	
	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières				101 936	
	TOTAL (IV)				101 936	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			244 485,59	2 968 833	

Les actifs immobilisés ne font pas l'objet de nantissements ou d'hypothèques.

Le GIE Cogelex ne dispose d'aucune immobilisation incorporelle.

Les immobilisations corporelles concernent :

- des agencements et aménagements des locaux loués en Arabie Saoudite par l'unité SAU.
- du matériel informatique et du mobilier.

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements.

Amortissements

Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	7 218	961	573	7 606
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements	1 028 632	0	81 664	946 968
Installations techniques, matériels et outillages		1 102 334	116 145	87 515	1 130 963
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport	78 071	7 916	6 198	79 788
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	410 586	6 291	32 597	384 280
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		2 626 840	131 313	208 548	2 549 605
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 626 840	131 313	208 548	2 549 605

Note 9 - Stocks et en cours

Rubriques	Exercice N			Exercice N-1
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Matières premières	1 367		1 367	
En-cours de production biens	1 695 925		1 695 925	1 833 952
En-cours production de services				
Produits intermédiaires et finis	28 818		28 818	
Marchandises				
TOTAL	1 726 111		1 726 111	1 833 952

Le montant net des en-cours au 31 décembre 2020 est de 1.7 m€. Au 31 décembre 2019 , il était de 1.8 m€, soit une diminution de 0.1 m€.

Note 10 - Créances clients et comptes rattachés et autres créances

Rubriques	Exercice N			Exercice N-1
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Clients facturations émises	170 045 861	-1 366 553	168 679 307	179 870 736
Clients facturations à emettre				200 535
Créances clients et cptes rattachés	170 045 861	- 1 366 553	168 679 307	180 071 271
Autres créances	6 442 008	-499	6 441 509	6 490 681
Capital souscrit et appelé , non versé				
TOTAL	176 487 868	- 1 367 052	175 120 816	186 561 952

Note 11 - Echancier des créances

		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières			101 936	101 936	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			101 936	101 936	
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients			170 045 861	170 045 861	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.				
Personnel et comptes rattachés			525 063	525 063	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		1 643 824	1 643 824	
	Taxe sur la valeur ajoutée		3 973 140	3 973 140	
	Autres impôts				
	Etat - divers				
Groupes et associés					
Débiteurs divers			299 981	299 981	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			176 487 868	176 487 868	
Charges constatées d'avance			237 281	237 281	
TOTAL DES CREANCES			176 827 085	176 827 085	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					

Note 12 – Disponibilités

Au total les disponibilités s'élèvent à 7 368 k€.

La centralisation de trésorerie est gérée par la société GE Treasury Services Industrial Ireland Unlimited Company .

Les opérations de centralisation de trésorerie au niveau du groupe via le «cash pooling» sont comptabilisées dans les comptes relatifs aux banques, en contrepartie du compte courant avec GE Treasury Services Industrial Ireland Unlimited Company.

Les positions de trésorerie figurant au bilan reflètent le décalage entre dates d'opération et dates de valeur du «cash pooling», ainsi que les positions bancaires des établissements stables à l'étranger ne bénéficiant pas du «cash pooling» automatique.

Note 13 - Capitaux propres

Capital social

Le capital social est composé au 31décembre 2020 de 1 000 actions d'une valeur nominale de 15,24 €.

Liste des actionnaires

Actionnaire	Nombre de titres	% de capital
GE GRID Alliance Holding BV	500	50 %
GRID SOLUTIONS SAS	500	50 %
TOTAL	1 000	100 %

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	15 245						15 245
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	0						0
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	0				19 319 746		19 319 746
Résultat de l'exercice	19 319 746	2 658 166			-19 319 746		2 658 166
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 334 991	3 842 235			0		21 993 157

Note 14 - Provisions pour risques et charges et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie	12 250 312	857 850	4 184 558	8 923 603
Provisions pour pertes sur marchés à terme	864 517	280 606	598 410	546 713
Provisions pour amendes et pénalités	603 983		172 726	431 257
Provisions pour pertes de change	177 342	201 820	177 342	201 820
Provisions pour pensions	14 822 366	271 837	2 439 231	12 654 972
Provisions pour impôts	7 172 365	0	699 431	6 472 934
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	303 709	136 760	5 633	434 836
TOTAL (II)	36 194 593	1 748 874	8 277 331	29 666 135
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 808 100	149 959	591 505	1 366 553
Autres provisions pour dépréciations		499		499
TOTAL (III)	1 808 100	150 458	591 505	1 367 052
TOTAL GENERAL (I + II + III)	38 002 693	1 899 331	8 868 837	31 033 188
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 899 332	8 169 405	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles			699 431	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Note 15 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
DETTES EXPLOITATION		
Fournisseurs, factures parvenues	39 891 425	61 691 898
Fournisseurs, factures non parvenues	13 120 383	11 503 063
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 011 808	73 194 961
Dettes fiscales et sociales	6 511 937	7 445 549
TOTAL	59 723 745	80 640 510

Note 16 - Echancier des dettes

	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	53 011 808	53 011 808		
	Personnel et comptes rattachés	917 188	917 188		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 910	89 910		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	143 217	143 217		
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 354 310	5 354 310		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	7 312	7 312		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés	46 608 830	46 608 830		
	Autres dettes	62 349	62 349		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 415 642,69	1 415 642,69		
	TOTAL DES DETTES	107 610 567	107 610 567		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice		Emprunts auprès des associés personnes physiques		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Note 17- Effectifs

Effectifs de la société

Effectif	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	166	205
Employés techniciens at agents de maitrise	85	112
Ouvriers	0	0
TOTAL	251	317

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs au titre de leurs mandats.

Note 18 - Instruments financiers de couverture

montants en K€	Exercice N			Exercice N-1		
	Montant notionnel des instruments	Instruments à juste valeur positive	Instruments à juste valeur negative	Montant notionnel des instruments	Instruments à juste valeur positive	Instruments à juste valeur negative
Achats à terme	97 464 247	925 838	- 79 950	40 876 623	82 684	-330 369
Ventes à terme	148 856 480	389 825	- 2 179 082	153 739 594	566 363	-45 989
TOTAL JUSTES VALEUR	246 320 727	1 315 662	- 2 259 032	194 616 217	649 047	-376 358

Note 19 - Engagements hors bilan

Engagement au titre des cautions bancaires et garanties de société-mère délivrées aux clients et aux fournisseurs de la société

Montants en milliers d'euros	Encours N	Encours N-1
Garanties clients	44 942	76 836
Garanties fournisseurs	1 131	1 231
Garanties société mère		0
TOTAL	46 073	78 067

Engagements de crédits-baux

Néant.

Note 20 - Montants des opérations avec des entreprises liées

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Note 21 - Montants des honoraires des CAC figurant au compte de résultat

Le montant des honoraires lié au contrôle légal des comptes s'élève à 25 000 €.

Note 22 - Evénements postérieurs à la clôture

Taux de conversion

Au cours de l'année 2021, le taux de conversion entre la devise Dinar Lybien et l'euro a fortement fluctué (1,638 au 31 décembre 2020 contre 5,3404 au 31 Août 2021).

Si cette fluctuation se maintient à la clôture de l'exercice 2021 et compte tenu de l'enregistrement des capitaux propres au cout historique, la conversion de la comptabilité de l'établissement Libyen pourrait conduire à la constatation d'une charge financière de l'ordre de 8,7 millions d'euros.

Factoring

Le contrat de factoring avec GE Capital a pris fin au cours du 1er trimestre 2021.

COGELEX
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
Immatriculé au R.C.S. de NANTERRE sous le N°C 313 104 572

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt un et le 20 octobre à dix heures,

Les membres du Groupement d'Intérêt Economique "**COGELEX**", au capital de 15.244,90 euros, divisé en 1.000 parts d'intérêt de 15,2449 euros chacune, dont le siège social est : 204 Rond-Point Pont de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de l'Administrateur Unique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de l'Administrateur unique,
- Approbation du rapport du contrôleur de gestion,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Démission d'un administrateur,
- Pouvoirs à l'administrateur unique en matière de cautions, avals et garanties,
- Pouvoir pour les formalités.

SONT PRESENTES :

- GE Grid Alliance B.V., société de droit néerlandais, au capital de 16 962 963,81 €, dont le siège social est à Bergschot 69/2, 4817PA, Breda, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 50750445, représentée par Monsieur Guillaume ZAGDOUN, Administrateur, et Monsieur Ernst KRAAIJ, Administrateur,
- Grid Solutions SAS, société par actions simplifiée au capital de 21 200 000 €, dont le siège social est à 204 Rond-Point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 191 800, représentée par Monsieur Philippe ROUSSEL.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés le cas échéant les pouvoirs des membres représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau et désigne en qualité de Président, Monsieur Mazen Hamadallah qui accepte.

Madame Vanessa Heleschewitz, juriste, assure le secrétariat de l'Assemblée, conformément à l'Article 10 du Contrat de Groupement.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que la totalité des membres du Groupement sont présents.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article 10 du Contrat de Groupement.

Monsieur Jacques-Oliver Dezombre, Contrôleur de Gestion est absent et excusé.

Le cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des Membres représentés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de l'administrateur unique sur l'activité du Groupement sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- le rapport du Contrôleur de Gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux Membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège, dans les délais prévus.

Puis, il donne lecture du rapport de l'administrateur unique sur la marche du Groupement pendant l'exercice écoulé et sur sa situation à la date du 31 décembre 2020 et lecture du rapport du Contrôleur de Gestion.

Après échanges de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Membres, après avoir entendu la lecture des rapports de l'administrateur unique, du Contrôleur de Gestion et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les rapports de l'administrateur unique et du Contrôleur de Gestion ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Membres décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice écoulé qui se solde par un profit de 2 658 165,57 euros entre les Membres du Groupement, proportionnellement au nombre de parts détenues par ceux-ci, conformément à l'article 17 du Contrat de Groupement, soit :

- à la société GE Grid Alliance B.V.	1 329 082,78 euros
- à la société Grid Solutions SAS	1 329 082,79 euros
TOTAL	2 658 165,57 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG SA, à l'issue des présentes décisions. L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement du Cabinet KPMG SA, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

Le Cabinet Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex,
572 028 041 RCS Nanterre.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alain Barbier de son mandat d'administrateur. Elle décide de ne pas procéder à son remplacement, le nombre d'administrateur demeure suffisant au regard du minimum fixé par le contrat de Groupement, Monsieur Mazen HAMADALLAH devenant Administrateur unique conformément à l'article 11 du Contrat de groupement d'intérêt économique

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, étant rappelé que Monsieur Mazen HAMADALLAH avait souhaité démissionner mais n'avait finalement pas donné suite, de sorte qu'il avait continué à exercer les fonctions d'administrateur de la Société, prend acte que Monsieur Mazen HAMADALLAH a poursuivi son mandat d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale des Membres décide de reconduire pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, le mandat d'administrateur de Monsieur Mazen HAMADALLAH.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Membres décide d'autoriser Monsieur Mazen HAMADALLAH, pour une durée d'un an, à consentir au nom du Groupement, avec faculté de substitution, des cautions, avals et garanties en vue de garantir des engagements de sociétés ou d'entités tierces, sous réserve que les engagements concernés ne dépassent pas au total le montant de 200 millions d'euros (deux cents millions d'euros) pour la période susvisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Membres confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi, et les règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Monsieur Mazen Hamadallah
Président

DocuSigned by:
Mazen Hamadallah
0A8526985C194D6...

Madame Vanessa Heleschewitz
Secrétaire

DocuSigned by:
Vanessa Heleschewitz
9000E51798DF4E2...